

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LA MANCHE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Manche est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Le nombre de dossiers déposés au cours de l'année 2019 s'affiche pour la cinquième année consécutive en recul : 1 204 dépôts contre 1 365 en 2018 soit un repli de - 11,8 % (contre - 7,3% en 2018). Pour mémoire 2 046 dossiers avaient été déposés en 2014. Au niveau régional le recul est de 15,1%.

Dans le même temps, le taux de redépôt recule de 3 points soit 44,8% des dossiers déposés, dont 7% suite à une suspension d'exigibilité des créances.

**Recevabilité et orientation**

Consécutivement à la baisse du nombre de dossiers déposés, les décisions de recevabilité sont en repli de 13,4%. 43,9 % des dossiers orientés par la commission présentaient une capacité de remboursement négative et étaient dépourvus de bien immobilier ou plus globalement de patrimoine. La quasi-totalité de ces dossiers ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel, soit 37,6% des dossiers contre 44% en 2018.

Le taux de dossiers déclarés « irrecevables » est stable. Il ressort à 4,6% des dossiers traités et comparable à celui relevé au niveau régional et national. Les cas les plus fréquents sont motivés par l'inéligibilité à la procédure et l'absence de surendettement. Le rejet pour absence de bonne foi reste marginal.

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

La phase de conciliation, réservée au seul traitement des dossiers avec présence d'un bien immobilier, ne représente que 8,2% des dossiers traités, en hausse cependant par rapport à 2018 (6,7%). Pour l'essentiel, la procédure conduit par conséquent à des mesures imposées avec ou sans effacement partiel (42,6% des dossiers traités) ou à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (37,6% des dossiers traités).

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Le taux de solutions pérennes, qui permettent de régler la situation de surendettement, représente 77,3% des dossiers traités, légèrement au-dessus de la moyenne nationale (76%). Les mesures provisoires sont stables à 8%. Elles sont utilisées pour permettre aux débiteurs de stabiliser leur situation personnelle ou professionnelle, aux propriétaires de vendre leur bien immobilier lorsque le maintien dans le logement s'avère financièrement impossible ou qu'une liquidation de communauté doit être opérée.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »



**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Échanges avec les juges et les agents des greffes de Coutances et Avranches sur les pratiques de la commission avec pour supports des dossiers de débiteurs venus en audience
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	Échanges téléphoniques ou par messagerie à minima une fois par mois	Concertation régulière entre les services pour toute situation le justifiant
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 5 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 64</i>	Présentation de l'offre spécifique dédiée à la clientèle fragile et du dispositif de traitement des situations de surendettement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 2 Nombre de participants rassemblés : 51</i>	Présentation des dispositifs en faveur de l'inclusion bancaire et procédure de surendettement auprès de diverses associations (UFC que choisir, Resto du cœur, secours populaire...)
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Nombre de réunions : 3 Nombre d'agents : 15 Nombre de banquiers : 10</i>	Réunion organisée en concertation avec la DDCS avec les bailleurs sociaux du département pour échanger autour des impayés de loyer  Réunion de banquiers : échanges autour des dispositifs en faveur de l'inclusion bancaire et point sur l'actualité en matière de surendettement
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 9 Nombre d'élèves : 289</i>	Sensibilisation des collégiens et lycéens aux notions budgétaires, financières et économiques dans le cadre des semaines dédiées à ces actions

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

### Dettes :

Les ajouts successifs de dettes par les débiteurs alourdissent et complexifient le traitement du dossier. Les dossiers gagneraient en qualité avec l'accompagnement d'un acteur social.

### Biens en indivision :

La procédure de surendettement peut s'avérer inefficace dans la mesure où la réalisation de l'actif, systématiquement demandée par la commission, ne dépend pas uniquement du déposant. Dans le cas où la capacité financière le permettrait il conviendrait de privilégier une mesure pérenne indépendamment de la liquidation de la communauté.

### Recommandations d'accompagnement budgétaire :

La portée de cette recommandation manque de visibilité et on peut s'interroger sur son efficacité. Elle gagnerait à être mieux encadrée (ex : fournir au débiteur la liste des organismes sociaux ou pouvoir disposer d'un référent identifié dans chaque département).

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Un nombre significatif de dépôts est consécutif à l'absence de mise en place des mesures, certains débiteurs n'ayant pas compris qu'ils devaient prendre contact avec leur créanciers malgré cette mention dans le courrier d'accompagnement  
➔ suggestion : revoir le courrier d'accompagnement pour que cette obligation apparaisse plus haut dans le corps de la lettre.

Alors que le financement de véhicule en LOA monte en puissance, la renégociation des contrats à ce jour n'est pas possible. De ce fait, la situation financière impose parfois la restitution du véhicule financé en LOA même si celui-ci conditionne l'accès à l'emploi.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

### Tribunaux :

L'approche des magistrats en matière de situation irrémédiablement compromise demeure différente de celle de la commission pour les primo déposants ; les contestations sont le plus souvent acceptées au profit d'une suspension d'exigibilité.

### Créanciers :

Certains créanciers poursuivent les débiteurs alors que la dette est effacée ou éteinte, créant la confusion auprès des débiteurs qui s'interrogent sur la nécessité ou non d'un redépôt.

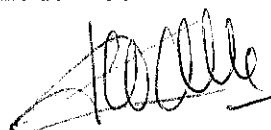
### Notaires :

Même si la vente du bien immobilier est signifiée dans le plan ou les mesures validées par la commission, de nombreux notaires demandent l'autorisation de la commission pour réaliser l'acte de vente. D'une manière générale, ils sollicitent la commission dès lors qu'ils ont connaissance d'une procédure de surendettement alors qu'aucune information ne peut leur être communiquée directement.

Saint-Lô,  
Le 10 février 2020

Gérard GAVORY  
Préfet de la Manche  
Président de la Commission

Viviane REVERSAT  
Directeur Adjoint Départemental de la Banque de France  
Secrétaire de la Commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

**Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)**

**Données d'activité**

**Manche**

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>1365</b>	<b>1204</b>	<b>-11,8%</b>
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,89%	44,84%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,86%	7,04%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>1214</b>	<b>1051</b>	<b>-13,4%</b>
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,97%	9,71%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>75</b>	<b>58</b>	<b>-22,7%</b>
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	30,67%	31,03%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>1243</b>	<b>1067</b>	<b>-14,2%</b>
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,21%	43,86%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,12%	42,08%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,48%	0,94%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,40%	56,98%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>1594</b>	<b>1264</b>	<b>-20,7%</b>
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,33%	6,33%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,71%	4,59%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	44,04%	37,58%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,38%	0,63%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,46%	8,23%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,20%	4,43%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,26%	3,80%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,09%	42,64%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	32,06%	34,65%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,38%	15,90%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,03%	7,99%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	80,68%	77,29%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>39</b>	<b>22</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

### Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

#### Structure des décisions

Indicateurs	Manche	NORMANDIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	38%	36%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8%	8%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	43%	44%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77%	74%	76%

\*en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Manche

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	28 892	903	3 858	77,5%	84,8%	13 222	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	12 088	142	245	32,4%	13,3%	70 412	2,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	16 220	806	2 997	43,5%	75,7%	11 595	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	584	495	616	1,6%	46,5%	709	1,0
Dettes de charges courantes	4 412	863	3 925	11,8%	81,0%	2 828	4,0
Autres dettes	3 975	648	1 526	10,7%	60,8%	1 400	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>37 279</b>	<b>1 065</b>	<b>9 309</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 001</b>	<b>8,0</b>

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Normandie

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	282 046	7 627	33 807	74,4%	84,0%	13 623	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	133 621	1 261	2 232	35,3%	13,9%	95 866	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	142 964	6 748	26 396	37,7%	74,3%	12 353	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	5 462	4 207	5 179	1,4%	46,3%	699	1,0
Dettes de charges courantes	46 740	7 429	32 106	12,3%	81,8%	3 440	4,0
Autres dettes	50 178	5 285	12 487	13,2%	58,2%	1 716	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>378 964</b>	<b>9 078</b>	<b>78 400</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 877</b>	<b>8,0</b>

### Rapport d'activité des commissions (Endettement)

#### Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>6 061 816</b>	<b>134 865</b>	<b>1 118 128</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 952</b>	<b>7,0</b>

